JOSEPH ROYAL

MANITOBA

Ministère des Affaires culturelles
et du Patrimoine

Direction du Patrimoine

L'honorable Eugene Kostyra
Ministre

1983

JOSEPH ROYAL

Lorsque le Manitoba est entré dans la Confédération en 1870, près de la moitié de la population de la province était constituée de Métis francophones. Bien que la communauté francophone comptât parmi ses membres de nombreux dirigeants compétents, ceux-ci n'avaient, pour la plupart, aucune expérience du régime parlementaire du gouvernement canadien. Afin de s'assurer que les droits récemment acquis de leurs paroissiens seraient protégés, le clergé catholique français du Manitoba se mit en quête d'hommes d'expérience originaires du Québec. Dans cette tâche, le clergé reçut l'aide de George-Etienne Cartier ainsi que d'autres politiciens d'Ottawa impatients de voir les hommes de leur choix participer à la vie politique de la nouvelle province. C'est ainsi qu'en réunissant leurs efforts, ils réussirent à convaincre des Canadiens français brillants et ambitieux comme Joseph Royal de profiter des occasions qui allaient se présenter au Manitoba.

Né le 7 mai 1837 dans la paroisse de Repentigny au Bas-Canada, Joseph Royal était le fils d'Edouard Royal et Marceline Therrien. Quoique Joseph fit preuve d'un talent exceptionnel, son père n'avait pas les moyens de lui donner l'éducation classique qu'il méritait. La chance est apparue en la personne généreuse d'un bienfaiteur qui accepta de couvrir les frais d'éducation de l'enfant. Cela permit ainsi à Royal d'entreprendre ses études chez les Sulpiciens de Montréal et de les terminer chez les Jésuites. Il poursuivit des études de droit, fut stagiaire chez Maître George-Etienne Cartier et fut admis au barreau du Bas-Canada en 1864.

Bien qu'il eût reçu une formation juridique, la première passion de Royal fut le journalisme. Alors qu'il était encore étudiant, il travailla pour le journal "La Minerve", principal moyen d'expression du parti conservateur du Bas-Canada, et y exerça la fonction de rédacteur en chef de 1857 à 1859. Royal lança, en collaboration avec plusieurs autres jeunes auteurs, un journal d'avant-garde appelé "L'Ordre" et, en 1864, il participa à la création d'une revue littéraire intitulée "La Revue Canadienne".

"Le Nouveau-Monde", journal que Royal lança en 1867, lui assura une réputation d'homme aux idées arrêtées sur les questions religieuses et politiques touchant à la situation de ses compatriotes canadiens français. Conservateur et de religion catholique romaine, Royal défendait ardemment les rapports de l'Église avec l'État. Il croyait également au principe de la dualité culturelle canadienne, un thème qu'il étudiera plus tard dans "La vie politique de Sir Louis-H. Lafontaine" et dans "Histoire du Canada, 1841 à 1867".

En 1856, Royal épousa Agnès Bruyère et fonda bientôt une grande famille. Étant donné qu'il avait établi sa situation professionnelle et familiale au Québec, il lui fut probablement difficile de prendre la décision d'aller s'installer au Manitoba. Encouragé par les propos rassurants de Monseigneur Taché, évêque de Saint-Boniface, et par l'avenir prometteur qu'une nouvelle province pouvait offrir à un homme aux nombreux talents, Royal arracha sa famille à sa province d'origine et s'installa au Manitoba vers la fin du mois d'août 1870. Peu de temps après son arrivée, il fut nommé à la nouvelle Assemblée législative provinciale pour représenter la circonscription de Saint-François-Xavier Ouest.

Pendant dix-huit ans, la famille Royal résida à Saint-Boniface où elle occupa une place importante au sein de la communauté francophone. Les filles de la famille Royal poursuivirent leurs études et se marièrent au Québec, mais deux fils, l'un médecin et l'autre avocat, s'installèrent définitivement au Manitoba. Au début des années 1870, Royal fit bâtir une demeure imposante sur le boulevard Provencher. Construite en bois de

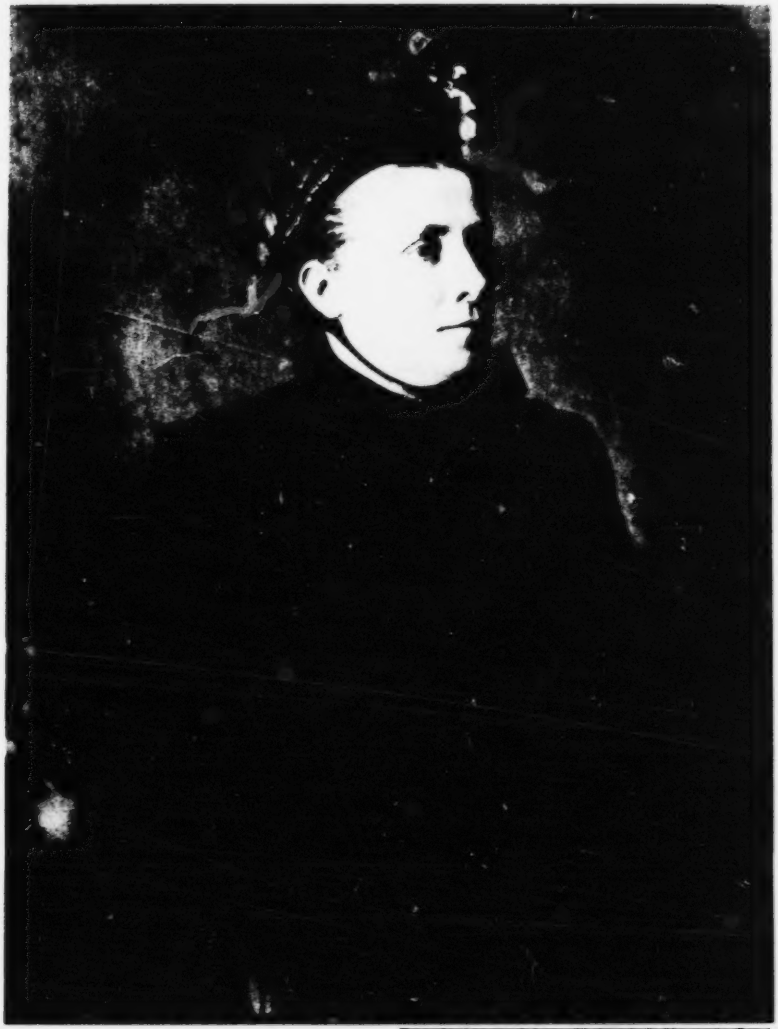

Reproduction autorisée par Mademoiselle Marguerite Royal

Mme Joseph Royal, née Agnès Bruyère

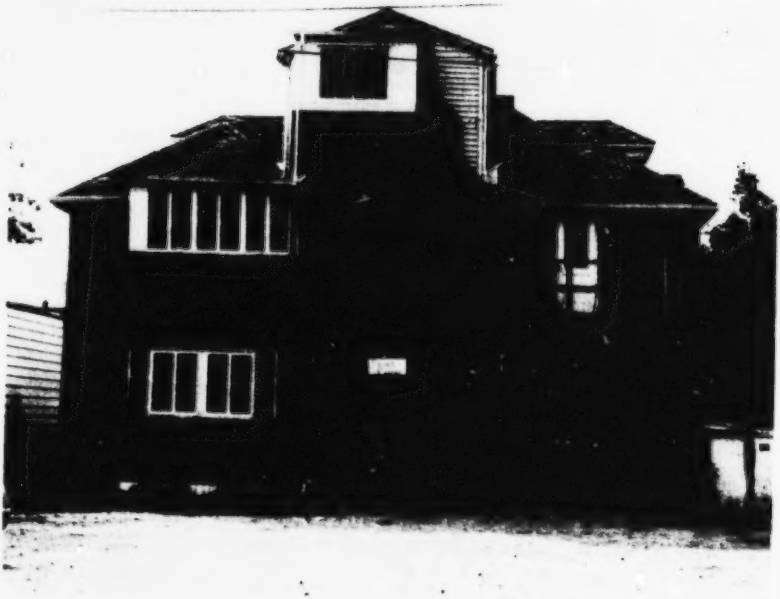

Reproduction autorisée par les Archives du Manitoba

Une vue arrière de la maison de Royal,
encore visible au 147, boulevard Provencher

chêne recouvert de planches, elle fut, après 1900, divisée en deux logements et achevée avec de la brique. Quelque peu transformée avec sa façade en stuc, la bâtisse existe toujours au 147, boulevard Provencher.

SA CARRIÈRE POLITIQUE

C'est à Royal ainsi qu'aux autres membres de la première Assemblée législative que fut confiée la tâche délicate d'assister le lieutenant-gouverneur Adams G. Archibald dans l'organisation de la province. Il fallait agir avec beaucoup de tact et faire preuve d'une grande tolérance pour gérer les affaires d'une communauté dont la population était composée d'autant de francophones que d'anglophones. L'expérience et la connaissance de Royal en ce qui concernait le fonctionnement du régime parlementaire lui valurent d'être nommé Président de l'Assemblée législative. A la clôture de la première session, tous les membres lui accordèrent un vote de remerciements pour la compétence et la neutralité dont il avait fait preuve en occupant ce poste.

En arrivant au Manitoba, Royal n'abandonna pas sa carrière journalistique. Peu de temps après son arrivée, il se mit à publier le journal "Le Métis" dont les bureaux d'imprimerie étaient à Saint-Boniface. Là encore, Royal s'établit une réputation de critique virulent. A la fois journaliste et politicien, il commença par énoncer l'hypothèse selon laquelle les manitobains francophones cherchaient simplement à obtenir "les mêmes droits et la

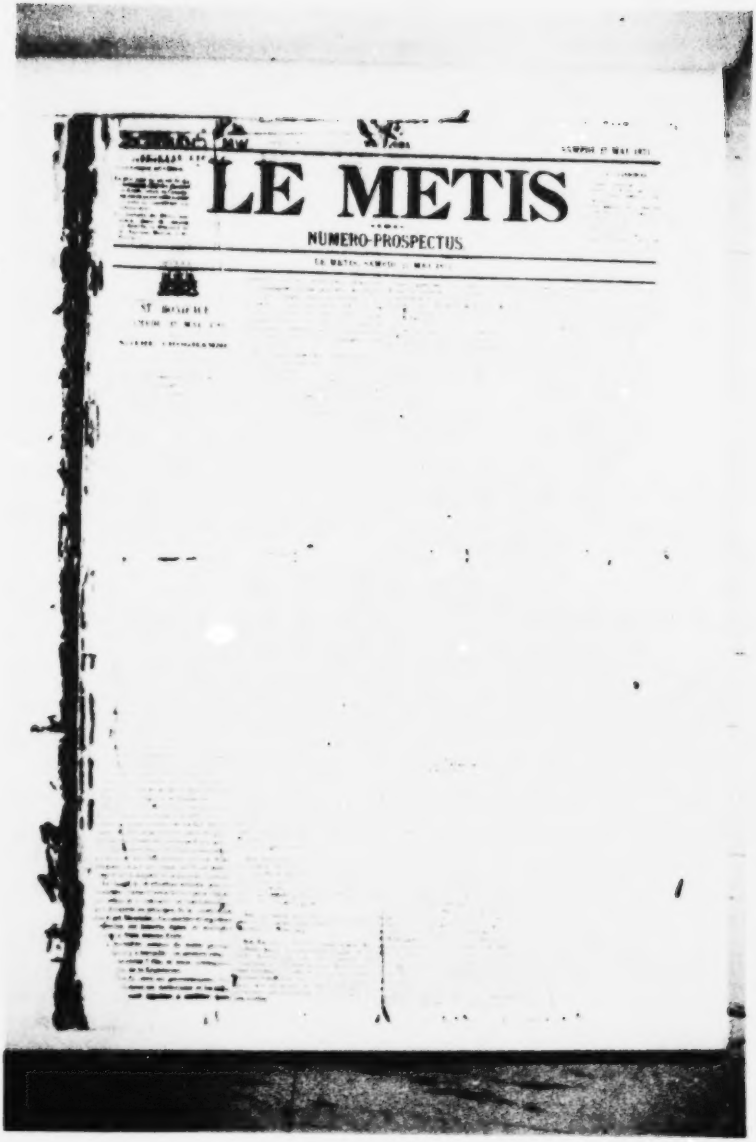

LE METIS

NUMERO-PROSPECTUS

Première page du premier numéro du Métis, fondé par Joseph Dubuc et Joseph Royal en mai 1871

même justice pour toutes les classes de citoyens". Lorsque ces droits étaient bafoués ou que la justice n'était pas rendue, Royal, rempli de colère et d'indignation, s'exprimait clairement et ouvertement.

Les droits des Métis manitobains comptaient parmi les principales préoccupations de Royal. Dans son journal et à l'Assemblée législative, il discutait les droits d'environ 10 000 personnes de sang mêlé qui constituaient la majorité de la population manitobaine. Dans des éditoriaux, il critiqua à maintes reprises la lenteur des gouvernements fédéral et provincial à faire valoir et protéger ces droits. En de nombreuses occasions, il s'insurgea contre les agissements des spéculateurs qui persistaient à couper du bois sur les terres que les Métis s'étaient jusqu'alors partagées et d'où ils recueillaient leurs matériaux de chauffage et de construction. Son journal servit en outre de plate-forme de revendications lors des débats sur les titres fonciers et sur la question de l'amnistie et encouragea l'immigration de francophones au Manitoba. "Le Métis" mettait également ses lecteurs au courant des travaux de l'Assemblée législative, des activités de ses membres et d'autres sujets d'intérêt général.

Royal se vit défendre les droits des Métis non seulement à l'Assemblée législative et dans son journal, mais aussi dans les tribunaux. Lui-même et son associé Joseph Dubuc représentèrent souvent leurs clients sans même percevoir d'honoraires. Comme le mentionna Dubuc par la suite, les Métis n'avaient pas l'habitude de faire appel à des avocats. Apparemment, ils pensaient que leur soutien politique suffisait à payer les services des deux avocats-politiciens.

Depuis le début, il était évident que la communauté francophone du Manitoba disposait d'un ami rempli de talents et de ressources en la personne de Joseph Royal. Conteur remarquable, animé d'une pointe d'ironie et d'humour, il n'était pas le genre de critique que l'on négligeât facilement. Vivement orientée vers la critique par écrit, la prose de Royal était qualifiée d' "élégante", "pure" et "réfléchie". L.-A. Prud'homme, un ami et associé, déclara qu'autant dans son apparence que dans sa conversation, Royal avait un style "sans reproche". Qualifié d' "ambitieux", d' "agressif" et voué à "l'épanouissement de soi" par ses critiques, et d' "impartial", "distingué" et l'exemple même du "gentleman" canadien français par ses admirateurs et partisans, Royal n'était pas le genre d'homme à inspirer l'indifférence chez la plupart des gens.

En tant que Président de la Chambre, Royal ne prit part qu'à peu de débats. Ce n'est que lorsqu'il fut soulagé de cette tâche en 1872 que sa participation augmenta de façon remarquable. Généralement modéré dans son style et sa présentation, Royal poursuivit son rôle de conciliateur durant les premières années d'existence de l'Assemblée législative. En plus de prodiguer des conseils sur la procédure parlementaire, il apportait souvent aux députés anglophones des éclaircissements et des explications sur les projets de loi en langue française. Néanmoins, il n'hésitait pas à exprimer son point de vue sur des questions importantes, ni ne s'abstenait de critiquer les fonctionnaires du gouvernement.

Lors de la première session de l'Assemblée législative en mars 1871, Royal protesta contre l'inconduite de troupes que l'on avait placées en garnison à la Rivière-Rouge pour maintenir la paix et l'ordre. Dans des commentaires adressés au lieutenant-gouverneur, Adams G. Archibald,

Royal attira l'attention sur le fait que l'attitude des troupes était en train d'ébranler la confiance de la population que depuis peu Archibald était seulement "parvenu à inspirer". Royal était convaincu que le rôle du lieutenant-gouverneur était essentiel à la "cause française" au Manitoba, et il s'efforça de maintenir de bonnes relations de travail avec le représentant de la Reine.

Il respecta et soutint Archibald dont il prit plus tard la défense lorsqu'un comité de représentants accusa celui-ci de partialité.

Jeune dirigeant ambitieux et animé d'un désir passionné de se distinguer, Royal entra inévitablement en conflit avec certains de ses collègues dont un autre avocat du nom de Marc-Amable Girard. En 1871, Girard fut nommé sénateur mais n'abandonna pas pour autant son siège au Conseil exécutif de la province. Furieux, Royal protesta contre le fait que Girard avait conservé les deux postes. Après avoir consulté ses collègues et sur les conseils de sir John A. Macdonald et de Monseigneur Taché, Girard démissionna de son poste de trésorier provincial en février 1872. Peu de temps après, Royal siégea au cabinet comme secrétaire provincial et ministre des Travaux publics.

De même, Royal s'intéressa vivement à l'organisation du système d'éducation au Manitoba. Le 3 mai 1871, la Loi sur les écoles instaura dans la province un système d'éducation divisé en deux secteurs, l'un catholique et l'autre protestant. Les secteurs allaient recevoir des fonds publics en fonction du nombre d'élèves inscrits dans leurs écoles respectives. Royal fut le premier surintendant du secteur catholique. Joseph Dubuc puis A.A.C. Larivière lui succédèrent dans ce poste.

Dans des éditoriaux du "Métis", Royal exprima ses idées personnelles sur l'importance de l'éducation. Il affirmait que si le désir de la communauté francophone du Manitoba était de participer à l'administration des affaires de la province, il fallait que ses membres reçoivent une éducation appropriée. Néanmoins, il insistait sur le fait que les principes d'une telle éducation étaient différents pour les hommes et les femmes. Les femmes devaient se préparer à remplir leur rôle de mères de famille chrétiennes tandis que les jeunes hommes avaient besoin d'une formation scolaire supérieure et plus rigoureuse pour remplir leurs devoirs de soutiens de famille et de dirigeants de la société. Bien que traditionnelles et conservatrices, ces idées n'étaient pas rares pour l'époque.

Royal n'hésita pas à prendre position sur les questions davantage contestées de la vie politique manitobaine. Avant d'arriver dans la province, il avait rencontré Sir George-Etienne Cartier qui lui avait assuré qu'une amnistie générale serait accordée à tous ceux qui avaient participé à la résistance de la Rivière-Rouge en 1869-1870. Lorsque Cartier fut battu aux élections fédérales de 1872 dans sa propre circonscription de Montréal-Est, Royal ainsi que d'autres francophones manitobains savaient qu'ils perdaient là un allié possible pour ce qui était de la question de l'amnistie. Sur les conseils du lieutenant-gouverneur Archibald et d'autres hommes politiques, Louis Riel fut amené à retirer sa candidature de la circonscription électorale de Provencher au profit de Cartier.

Royal était de ceux qui soutenaient Cartier. Dans un éditorial du "Métis" du 18 septembre 1872, il se réjouit à l'idée qu'un homme politique éminent du Québec représentât les intérêts d'une partie importante de la

communauté francophone manitobaine. Cependant, après la mort de Cartier en 1873, la question de l'amnistie resta posée. Dans une déposition faite à un comité d'enquête de la Chambre des Communes en 1874, Royal insista vivement pour que l'amnistie soit accordée et renouvela la promesse que Cartier avait exprimée plus tôt.

Pendant l'élection de 1872, Royal et ses collègues payèrent très cher leur soutien à un candidat du gouvernement dans la circonscription de Selkirk. Les bureaux du journal "Le Métis" furent saccagés, les presses détruites et les caractères éparpillés dans la rue. Les dégâts, dont on a pensé être l'oeuvre d' "Orangistes" ou de protestants de l'Ontario, furent estimés à 7 000 ou 8 000 dollars.

LA LUTTE POUR LE POUVOIR

Dès 1872, les députés francophones de l'Assemblée législative se rendirent compte qu'ils cédaient du terrain à une majorité grandissante d'anglophones et de protestants. Leur situation ne s'améliora pas lorsqu'en décembre 1872 Alexander Morris remplaça Archibald au poste de lieutenant-gouverneur. Homme diplomate, Morris ne réussit jamais cependant à établir avec Royal et les autres députés francophones les mêmes rapports qu'Archibald avait entretenus avec eux.

Le mécontentement de la communauté francophone manitobaine et de ses représentants politiques se fit de plus en plus ressentir à la suite, surtout, de la suppression de l'égalité de représentation pour les deux entités linguistiques de la province. Du fait d'une modification de la population, le groupe francophone siégea à l'Assemblée législative en 1874 amputé de cinq représentants. La précarité de sa situation augmenta même lorsque la fidélité du procureur général H.J. Clarke fut mise en doute. L'animosité grandit entre Clarke, représentant les catholiques français dans la circonscription électorale de Saint-Charles, et Joseph Royal puisque l'un et l'autre se disputaient le titre de chef de file politique de la communauté francophone du Manitoba.

L'arrestation d'Ambroise-Didyme Lépine, adjudant-chef de Riel en 1869-1870 fut une source de mécontentement supplémentaire. Lors d'une enquête préliminaire en 1874, Lépine fut accusé du meurtre de Thomas Scott. Les avocats de la défense étaient Dubuc et Royal. Ce dernier fit appel à J.A. Chapleau, C.R., avocat québécois reconnu et spécialisé en droit criminel, pour assurer la défense en français, tandis qu'il interrogeait certains des témoins et plaidait en anglais. Selon Dubuc, Royal, qui ne possédait ni expérience du tribunal ni éloquence, se résigna à ne jouer qu'un rôle secondaire en déclarant que ce qui était dit aux jurés anglais n'avait pas d'importance.

En 1874 Royal et deux autres membres du Conseil exécutif furent envoyés à Ottawa pour demander l'extension des limites du Manitoba et une augmentation de la subvention du gouvernement fédéral destinée à payer les frais de fonctionnement de la province. Le gouvernement fédéral refusa d'augmenter la subvention et déclara que les dépenses du gouvernement manitobain devraient se réduire à "un montant correspondant à la situation et au budget de la province". Cette même année vit la défaite de l'administration H.J. Clarke, suivie de la mise en place d'un gouvernement qui dura cinq mois sous la conduite de Marc-Amable Girard et pendant

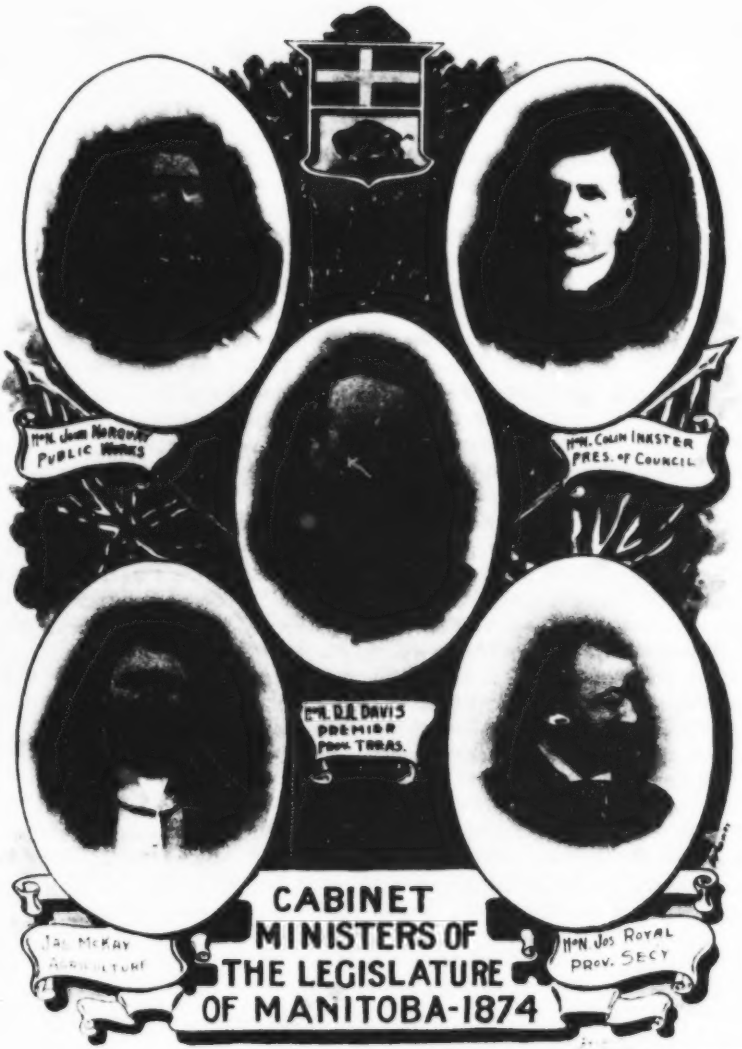

Reproduction autorisée par les Archives du Manitoba

Membres du gouvernement provincial, 1874

lequel Royal ne siégea pas au Conseil exécutif.

Royal vint de nouveau sur le devant de la scène politique en 1875 en tant que procureur général et secrétaire provincial dans le gouvernement Davis. Entre 1875 et 1879 il était l'homme politique canadien français le plus illustre de la province et la deuxième personnalité importante du gouvernement provincial. Bien que l'on parlât de Davis comme Premier

Ministre, son gouvernement était connu sous le nom d'administration Davis-Royal.

La participation de Royal à la création de l'université du Manitoba montra à la fois la permanence de son engagement dans le développement de l'éducation et l'importance de son poste au sein du gouvernement. En 1877, les collèges de Saint-Boniface, de St. John's et du Manitoba existaient déjà, mais les prélats ainsi que certains notables de la province souhaitaient vivement la création d'une université. Les membres du gouvernement Davis-Royal et le lieutenant-gouverneur Morris en furent informés. Royal rédigea le projet de loi sur l'université, le présenta à l'Assemblée législative et l'université du Manitoba fut crée mais seulement comme une institution qui délivre des diplômes. Royal en fut le premier recteur et occupa ce poste jusqu'en 1888.

En 1879 cependant, alors qu'il était membre de l'administration Norquay, Royal prit des initiatives qui mirent fin à sa carrière politique au Manitoba. En formant une coalition, il tenta de renverser le gouvernement Norquay avec l'idée de devenir lui-même Premier Ministre et de renforcer la situation politique des Canadiens français au Manitoba. Ce fut l'échec. Norquay gagna l'appui de tous les députés anglophones de l'Assemblée législative et exigea la démission de Royal. Malgré la profonde scission entre les membres francophones et anglophones de l'Assemblée législative, l'animosité non dissimulée s'estompa peu à peu. Sur l'échiquier politique de la province, les francophones se retrouvèrent dans une position plutôt amoindrie et Royal sans poste ministériel.

Lorsque Joseph Dubuc abandonna son siège au Parlement canadien pour devenir juge en 1879, Royal le remplaça. Il fut élu dans la circonscription de Provencher lors de l'élection fédérale de 1880 et à la Chambre des Communes, ses travaux continuèrent de refléter sa fidélité au Manitoba. Royal lutta pour obtenir la réduction des tarifs élevés du transport des marchandises entre Winnipeg et St. Paul et pour garantir des titres fonciers aux "anciens colons" de la province. Il encouragea également la création d'écoles professionnelles pour la population autochtone.

Tout au long de sa carrière et dans tout ce qu'il entreprit, Royal lutta constamment pour défendre les intérêts de la population francophone qui l'avait attiré au Manitoba. En 1871, il était reparti à Montréal pour accompagner un groupe de professeurs, d'ouvriers et de fermiers venus prendre un nouveau départ au Manitoba. Royal fut un membre actif de la Société de Colonisation dont le siège était au Manitoba et en devint le directeur en 1882. Homme doué de nombreux talents et aux intérêts multiples, il occupa le premier le poste de Président de l'Association professionnelle des Avocats (Law Society) du Manitoba en 1877, et en 1881 il devint Président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il continua à s'intéresser à l'histoire et à la littérature de son peuple et de son pays. Apparemment, il fut connu en tant qu'écrivain au Québec et classé parmi les meilleurs auteurs canadiens français de la fin du dix-neuvième siècle.

Depuis 1873, Royal avait été membre du Conseil du Nord-Ouest, corps consultatif créé pour gérer les affaires des Territoires du Nord-Ouest. En 1888, il démissionna de son siège au Parlement pour accepter le poste de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest à Régina. Après un

Reproduction autorisée par les Archives du Manitoba

Membres du Conseil du Nord-Ouest; Royal est probablement la troisième personne assise en partant de la gauche.

mandat de cinq années, il rentra à Montréal et devint rédacteur en chef du journal "La Minerve". Après la fin de la publication de ce journal en 1899, Royal fut rédacteur en chef du "Journal". Il est décédé à Montréal le 23 août 1902.

Homme versatile, talentueux et ambitieux, Joseph Royal contribua énormément à la vie politique du Manitoba durant les dix premières années d'existence de cette province. En qualité de journaliste, membre de l'Assemblée législative du Manitoba de 1871 à 1879 et membre du Parlement canadien de 1879 à 1888, il sut défendre les intérêts de ses compatriotes dans l'Ouest. Pendant les premières années de son séjour au Manitoba, il fit preuve d'une grande bienveillance à l'égard de la population Métis, et resta toujours convaincu du principe de la dualité culturelle du Canada. C'est sur ce principe que la province du Manitoba avait été fondée et c'est celui que Royal chercha à préserver.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Un document soumis par L.-A. Prud'homme, l'un de ses contemporains, à la Société royale du Canada et intitulé "Joseph Royal, sa vie, ses oeuvres", (Mémoires de la Société royale du Canada, 2e série, 1904-1905) constitue une source essentielle d'informations sur Joseph Royal. Parmi les autres références, il faut souligner: "Les visages du vieux Saint-Boniface" de Marie-Anna Roy (Saint-Boniface, l'auteur, 1971); aux Archives provinciales du Manitoba, la collection Alexander Morris et les mémoires, l'autobiographie et la correspondance de Joseph Dubuc.

Il est possible de retracer l'essentiel de la carrière politique et juridique de Royal à travers les publications du journal "Le Métis" de 1871 à 1881 et des "Debates of the House of Commons", de 1879 à 1888. Il existe une bonne documentation sur la machination politique de 1879 dans l'article de Gerald Friesen "Homeland to Hinterland: Political Transition in Manitoba, 1870-1879" (Canadian Historical Association, Historical Papers, Saskatoon, 1979).

Pour obtenir un compte-rendu des activités de Royal lorsqu'il occupait le poste de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest de 1888 à 1893, consultez le livre de L.H. Thomas, "The Struggle for Responsible Government in the North-West Territories 1870-1897" (Toronto, University of Toronto Press, 1956, réimprimé en 1978).

REMERCIEMENTS

La photo de Joseph Royal imprimée en couverture de ce document a été reproduite avec la gracieuse permission de Mademoiselle Marguerite Royal.

Nous tenons en particulier à remercier Monsieur Lionel Dorge, directeur de la Société historique de Saint-Boniface et Madame Diane Payment, historienne au service des bureaux de la région des Prairies de Parcs Canada, pour l'aide qu'ils ont apportée à la préparation de cette brochure.

Deux plaques commémoratives, l'une en français et l'autre en anglais ont été installées à Saint-Boniface sur le boulevard Provencher, entre l'avenue Taché et la rue Saint-Joseph.

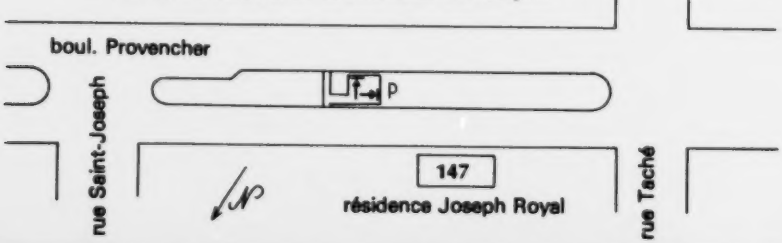

NOTRE PATRIMOINE

Nous avons, au Canada, hérité de dons précieux: rivières et parcs splendides, collines onduleuses, forêts et prairies, il nous appartient de protéger, de respecter et d'apprécier les richesses de la nature. Partout où l'homme est passé, il a laissé des traces de dégradation et de destruction; engageons-nous à ne pas léguer cela au vingt et unième siècle. Honorons et imitons plutôt les pionniers qui nous ont précédés, se consacrant à construire, à créer et à enrichir le pays. Ils ont bien mérité nos remerciements et, bien qu'il nous soit impossible de leur témoigner notre reconnaissance, nous pouvons respecter leurs réalisations et décider d'essayer de nous inspirer de leurs actions et de leur attitude.

C'est pour cela que nous faisons de ce lieu particulier de notre province un site historique.

POOR

QUALITY

ORIGINAL